

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00243

Numéro SIREN : 441 296 001

Nom ou dénomination : U.C.BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2017 sous le numéro de dépôt 4553

Greffe du tribunal de commerce de Chambéry



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 13/07/2017

Numéro de dépôt : 4553

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Nomination(s) de commissaire(s) aux comptes

Déposant :

Nom/dénomination : U.C.BATIMENT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 441 296 001

N° gestion : 2002 B 00243

U.C.BATIMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 643 rue de Branmafán, Z.I. des Epinettes
73230 BARBY

441 296 001 RCS CHAMBERY

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY	
DEPOT du	13 JUL. 2017
N°	4553 Le Greffier,

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt-neuf juin,
A 9 heures 30.

Monsieur Erdem ULUDAG,

Associé unique et seul gérant de la société U.C.BATIMENT, société à responsabilité limitée au capital social de 100.000 euros, dont le siège social est à BARBY (73230) – Z.I. des Epinettes – 643 rue de Branmafán, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro SIREN 441 296 001,

1. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Monsieur Erdem ULUDAG, gérant associé a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport qu'il a établi es-qualité de gérant, se soldant par un bénéfice net comptable de 28.312,95 euros.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'associé unique prend acte que l'exercice écoulé ne recèle aucune charge de dépense non admise dans les charges déductibles du résultat fiscal en application de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Greffé du Tribunal de Commerce de Chambéry : dépôt N°4553 en date du 13/07/2017

UE



47

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 28.312,95 euros de la façon suivante :

- en intégralité sur le poste « autres réserves », soit 28.312,95 euros
dont le solde est porté de 407.715,58 euros à 436.028,53 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Dividendes	Quote-part éligible à l'abattement de 40 % *
Exercice 31.12.2015	/	/
Exercice 31.12.2014	10.000 €	10.000 €
Exercice 31.10.2013	/	/

(*) sous réserve du bénéficiaire effectif des distributions – CGI art.158-3.10

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

- **Bail commercial** : Poursuite du bail commercial consenti par la SCI BILAN, portant sur un bâtiment à usage d'entrepôt sis à BARBY (73) – 643 rue de Branmafán, ZI des Epinettes, pour une durée de 9 années expirant au 30 septembre 2018, moyennant un loyer mensuel de 1.500 euros TTC. A compter du 1^{er} janvier 2015, le loyer a été fixé à 1.650 euros H.T.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les loyers et charges versés par la Société à la SCI BILAN se sont élevés à 20.066,88 euros.

- **Rémunération de la gérance** : la Société a alloué à Monsieur Erdem ULUDAG, au titre de ses fonctions de gérant, pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, une rémunération globale de 76.700,00 euros.
- **Cotisations sociales du gérant** : la Société a pris en charge l'ensemble les cotisations sociales obligatoires de Monsieur Erdem ULUDAG, pour ses fonctions de gérant, pour un montant de 27.238,00 euros ainsi qu'une garantie complémentaire maladie (*Loi Madelin*) pour 2.670,97 euros et qu'une garantie complémentaire retraite de 8.160,00 euros.
- **Avances en compte courant d'associés** : les avances en compte courant consenties par Monsieur Erdem ULUDAG à la Société, s'élèvent au 31 décembre 2016, à 27.834,59 euros, somme non productive d'intérêts.

Page 2 sur 3

UE

- **Avances** : les avances effectuées par la SCI CAPITALE à la Société s'élèvent au 31 décembre 2016, à 9.622,17 euros, somme non productive d'intérêts.
- **Créances** : le compte ouvert au nom de la SCI BILAN, société dans laquelle Monsieur Erdem ULUDAG est gérant et associé, présente au 31 décembre 2016, un solde de débiteur de 59.806,21 euros, somme non productive d'intérêts au cours de l'exercice écoulé.
- **Créances** : le compte ouvert au nom de la Société MELODI D.C.B. (*anciennement MELODI DISTRIBUTION*), société dans laquelle Monsieur Erdem ULUDAG est gérant et associé unique, présente au 31 décembre 2016, un solde débiteur de 50.078,60 euros, somme non productive d'intérêts au cours de l'exercice écoulé.
- Au 31 décembre 2016, la Société a perçue de la société UC BATIMENT une somme de 25.000,00 euros au titre de la gestion de son stock.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique, prend acte que Monsieur Erdem ULUDAG a perçu, au titre de ses fonctions de gérant majoritaire, la somme globale de 76.700,00 euros.

En outre, les charges sociales personnelles obligatoires et facultatives y afférentes ont été supportées comme par le passé, par la société ainsi que ses frais de déplacement et de représentation exposés dans le cadre de sa mission.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique, décide de commerce le cabinet AUCTOR AUDIT sis 1 bis rue Cauchois à PARIS (75018), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2022.

* * *

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Gérant
Monsieur Erdem ULUDAG



Page 3 sur 3